

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	21

L'an deux mille vingt-trois le 02 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Jean-Michel CHALONS.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET)

OBJET : RECRUTEMENT EN CONTRAT AIDE – SERVICE TECHNIQUES
29 – 02/05/2023

Dans le cadre du dispositif appelé Parcours emploi compétences (PEC) les collectivités peuvent recourir à des contrats aidés de type CAE.

Elles s'engagent sur un triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Madame Martine VENTURINI, Maire, propose de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) axé sur l'entretien bâtiment et espaces verts au sein des services techniques. Elle rappelle que ce type de contrat fait, en fonction du public ciblé, l'objet d'une aide de l'Etat à hauteur de 30 à 60 % du smic brut sur 26 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le rapport, et sur proposition du Maire, Martine VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création à compter du 15 mai 2022 d'un poste d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à temps non complet (26 h 00 hebdomadaires) axé sur l'entretien bâtiment et espaces

verts au sein des services techniques, sous la forme d'un contrat à durée déterminée (d'une durée conseillée de 9 mois) éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera basée sur le montant du SMIC en vigueur.

AUTORISE le maire à procéder au recrutement de l'agent sur ce poste et à signer la convention avec l'Etat ainsi que toutes les pièces pouvant en découler.

Le conseil municipal adopte à 19 voix pour et 2 abstentions Jean MIELLET et Olivier BOURQUARD

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : **05 MAI 2023**

Martine VENTURINI
Maire

